

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
EPIC MATHEYSINE TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code du Tourisme,
Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par le Président de Matheysine Tourisme, datée du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

Délibération n°18-2025
Renouvellement du contrat
du Directeur

Titulaires présents : Arnaud CHATTARD, Fabiola COUHIN, Jean-Michel BRUGNERA, Nicolas CABUS, Damien GIRARD, Paolo FONTEBASSO

Suppléants : Marie-Claire DECHAUX, Philippe FAURE, Gilbert MAUGIRON, Riccardo PEZ, Alain COLLAUD, Sœur Marie-France BROTHIER

Excusés : Franck GERBI, Christophe DAPPEL

Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 12

Le Directeur est nommé par le Président, après avis du Comité de direction, dans les conditions fixées par le code du tourisme.

Monsieur Mathieu ROUGIER a été recruté par contrat de droit public

- Du 20 juin au 31 juillet 2022, pour une durée de 1 mois et 10 jours,
- Puis du 01 aout 2022 au 31 juillet 2025 pour 3 ans
- Renouvelé pour 6 mois au 01 aout 2025, renouvelable par reconduction expresse. Ce contrat arrive à son terme le 31 janvier 2026.

Les missions confiées au Directeur sont principalement les suivantes :

- Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du comité de direction,
- Il exerce la direction de l'ensemble des servies, sous réserve des dispositions concernant l'agent comptable
- Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires avec l'accord du Président
- Il est l'ordonnateur public, et à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses
- Il peut signer par délégation du Président en exécution des décisions du comité, tous actes, contrats, etc...

Il est proposé de renouveler M Mathieu ROUGIER au poste de directeur de Matheysine Tourisme et en CDI.

Le Président :

- Sollicite l'avis du comité de direction
- Propose de renouveler le contrat de M ROUGIER Mathieu en CDI
- Soumet cette proposition aux membres du comité de direction

Les membres du Comité de Direction de l'EPIC, après en avoir délibéré, décident à 12 pour, 0 contre, 0 abstention :

- De donner un avis favorable au maintien de M ROUGIER au poste de directeur ;
- D'approuver le renouvellement du contrat en CDI au poste de directeur de M ROUGIER, au 01^{er} février 2026 ;
- D'autoriser le Président et le Directeur à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, notamment le ou les contrats à intervenir, et plus généralement à faire le nécessaire.

Pour copie conforme

Le 14/10/2025

Le Président Arnaud CHATTARD

Date d'envoi à la préfecture 14/10/2025

Date d'affichage – publication 14/10/2025

Certifié rendu exécutoire 14/10/2025



Matheysine Tourisme
04 76 81 18 24
13 route du Terril - 38350 SUSVILLE
SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble